

ZARA (ZADAR)

À l'issue de la 1^o Guerre Mondiale, l'Italie revendique la DALMATIE, région qui fut Vénitienne durant huit siècles, majoritairement peuplée de Serbo-croates mais avec d'importantes minorités Italiennes notamment dans les ports, et qui lui avait été promise par le « *Pacte de LONDRES* ». Mais les négociations de paix de 1919-1920 privèrent l'Italie d'une grande partie des territoires revendiqués : elle dut se contenter, lors du « *Traité de RAPALLO* », d'annexer la petite **Province de ZARA et l'île de LAGOSTA**, le reste de la Dalmatie revenant au Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, futur Royaume de YOUgoslavie.

Durant l'entre-deux-guerres, la Dalmatie est toujours convoitée par l'Italie devenue fasciste et constitue un point de contentieux important entre le régime de Mussolini et la Yougoslavie. En 1940, l'Italie, qui entame son expansion territoriale dans les Balkans en attaquant la Grèce, vise d'emblée à conquérir la Dalmatie. Lors de l'invasion de la Yougoslavie par l'Allemagne nazie et ses alliés en avril 1941, les Italiens s'emparent de la région. La Yougoslavie est ensuite divisée et une grande partie de son territoire est annexé par les vainqueurs : l'Italie reçoit la Dalmatie centrale. Elle doit cependant négocier les frontières de son gouvernorat avec l'État indépendant de Croatie : un traité est conclu le 18 mai entre le régime de **MUSSOLLINI** et celui d'.**ANTE PAVELIĆ**

À la **province de ZARA** (Zadar) déjà existante, l'Italie ajoute deux nouvelles provinces, formées de zones prises aux territoires croate et monténégrien de la Yougoslavie : celles de **SPALATO** (Split) et de **CATTARO** (Kotor). **ZARA** est la capitale administrative du Gouvernorat de Dalmatie, qui ne constitue cependant pas une province unifiée de l'Italie. D'autres territoires de Croatie et de Bosnie sont occupés par l'Italie, mais sans être annexés à la Dalmatie.



Après la capitulation italienne en **septembre 1943**, le Gouvernorat de Dalmatie est occupé par l'Allemagne nazie, qui le dissout et offre l'essentiel de son territoire à l'État indépendant de Croatie. Zara et sa région demeurent cependant occupées : elles sont envahies en 1945 par les Partisans de **TITO** et les minorités italiennes de la côte et des îles sont alors chassées et parfois massacrées : les survivants se réfugient à **TRIESTE**. Au traité de paix de 1947, toute la Dalmatie ainsi que l'Istrie et les bouches de Kotor sont officiellement reconnus comme territoires de la Yougoslavie communiste.

1943

**Poste de campagne durant l'occupation allemande
du 28 Septembre 1943 à Décembre 1943**

9 Octobre, utilisation de la série courante italienne de 1929-30

Surcharge typographique de 4 types réalisée à l'Imprimerie TIGRAFIA E. de SCHOENFELD à ZARA, Dentelure 14

100 Centisimi (C) = 1 Lire (L)



5 C (n°1 II)**
Brun ocre foncé



10 C (n°2 II)**
Brun sienne foncé



10 C (n°2 II PFXI)**
2° A de ZARA gras



15 C (n°3 II)**
Vert émeraude foncé



15 C (n°3 II b)**
Papier vert



20 C (n°4 II)**
Rouge orange



20 C (n°4 II PF XI)**
2° A de ZARA gras



25 C (n°5 II)**
Vert foncé



30 C (n°6 II)**
Brun noir-



30 C (n°6 II PF XI)**
2° A de ZARA gras



35 C (n°7 IV PFXI)**
Bleu cobalt foncé



75 C (n°8 II)**
Rose rouge foncé



1 L (n°9 II)**
Violet noir



1 L (n°9 II PF XI)**
2° A de ZARA gras



1,25 L (n°10 II)**
Bleu foncé



1,75 L (n°11 II)**
Orange

1943

2 L (n°12 II)**
Rouge carmin



2,55 L (n°13)
Bleu vert foncé



3,70 L (n°14)
Violet bleu foncé



5 L (n°15 II)**
Rouge



10 L (n°16)
Bleu violet foncé



20 L (n°17)
Vert foncé



25 L (n°18)
Gris turquoise



50 L (n°19)
Violet gris

Tirages (entre parenthèse le nombre de timbres prétendument détruits) : n°1 = 5000 ex ; n°2 = 100 000 (60 000) ex ; n°3 = 50 000 (30 000) ex ; n°4 = 100 000 (58 000) ex ; n°5 = 100 000 ((60 000) ex ; n°6 = 100 000 (60 000) ex ; n°7 = 2649 ex ; n°8 = 20 000 (10 000) ex ; n°9 = 100 000 (60 000) ex ; n°10 = 40 000 (20 000) ex ; n°11 = 10 000 (2000) ex ; n°12 = 5000 (1000) ex ; n°13 = 2000 ex ; n°14 = 800 ex ; n°15 = 5000 ex ; n°16 = 1045 ex ; n°17 = 71 ex ; n°18 = 32 ex ; n°19 = 47 exemplaires - Validité jusqu'au retrait des troupes allemandes fin Décembre 1943

9 Octobre, utilisation de la série de propagande italienne de 1942 avec 4 vignettes différentes accolées à la valeur de 50 Cent.

Aviation militaire



50 C (n°20 1 I)**
Violet bleu foncé

Arme et casque



50 C (n°20 2 I)**
Violet bleu foncé

Artillerie



50 C (n°20 3 I)**
Violet bleu foncé

Marine de guerre



50 C (n°20 4 I)**
Violet bleu foncé

Tirage 50 000 séries dont la moitié prétendument détruite - Validité jusqu'au retrait des troupes allemandes fin Décembre 1943

9 Octobre, utilisation de la paire utilisée pour les courriers en Express avec les mêmes surcharges



1,25 L (n°21 I)o
Vert - Oblitération ZARA



2,50 L (n°22 IV)**
Orange

Tirages n°21 = 30 000 exemplaires dont la moitié prétendument détruite ; n°22 = 5000 exemplaires Validité jusqu'au retrait des troupes allemandes fin Décembre 1943

1943

9 Octobre, utilisation de la série courante italienne Poste aérienne de 1929-30
 Surcharge typographique de 4 types réalisée à l'Imprimerie TIGRAFIA E. de SCHOENFELD à ZARA. Dentelure 14



25 C (n°23 II)**
 Vert opale foncé



50 C (n°24 I)**
 Coin supérieur de feuille



50 C (n°24 II)**
 Brun sienne foncé



75 C (n°25 I)**
 Orange brun



80 C (n°26 I)**
 Orange



80 C (n°26 II)**
 Orange



1 L (n°27 I)**
 Violet noir



1 L (n°27 II)**
 Violet noir



1 L (n°27 IV)**
 Violet noir



5 L (n°29)
 vert foncé



2 L (n°28 I)**
 Bleu foncé



10 L (n°30)
 Rouge rose

**Courriers en
 EXPRESS**

2 L (n°31 I)**
 Gris turquoise foncé



Tirages (entre parenthèse le nombre de timbres prétendument détruits) :
 n°23 = 30 000 (12 000) ex ; n°24 = 30 000 (10 000) ex ; n°25 = 2000 ex ;
 n°26 = 10 000 (2000) ex ; n°27 = 50 000 ((25 000) ex ; n°28 = 9255 (1500) ex ;
 n°29 = 130 ex ; n°30 = 50 ex ; n°31 = 9255 exemplaires
 Validité jusqu'au retrait des troupes allemandes fin Décembre 1943

Novembre 1943, Essai de la nouvelle
 surcharge typographique simplifiée



20 C (n°I)
 Rouge

Tirage) : n°I = 200 exemplaires

1943

6 Novembre, utilisation de la nouvelle surcharge typographique simplifiée (5) sur différents timbres de la série courante de 1930, des 2 valeurs utilisées pour les envois en Express ainsi que de 2 séries de propagande italienne de 1942 avec 4 vignettes différentes accolées aux valeurs de 25 C et 30 Cent.

ZARA

Type I

ZARA

Type II

ZARA

Type III

ZARA

Type IV

ZARA

Type V



50 C (n°32 I)**
Bleu violet foncé



75 C (n°33)**
Rose foncé



1,25 L (n°34 I)**
Outremer foncé

1 - Aviation militaire ; 2 - Arme et casque ; 3 - Artillerie ; 4 - Marine de guerre



25 C (n°35 I)*
Vert foncé



30 C (n°36 I)*
Brun sienne foncé



1,25 L (n°37 I)**
Vert



2,50 L (n°38 I)**
Orange

Tirages (entre parenthèse le nombre de timbres prétendument détruits) : n°32 = 50 000 (15 000) ex ; n°33 = 50 000 (30 000) ex ; n°34 = 6185 (1500) ex ; n°35 1 = 2500 ex ; n°35 2 = 3500 ex ; n°35 3 = 4500 ex ; n°35 4 = 5500 ex ; n°36 1 = 4500 ex ; n°36 2 = 2500 ex ; n°36 3 = 5500 ex ; n°36 4 = 3500 ex ; n°37 = 10 000 (3000) ex ; n°38 = 5000 (500) exemplaires

Validité jusqu'au retrait des troupes allemandes fin Décembre 1943

1943**TIMBRES TAXE**

Le 9 Octobre, utilisation de la série italienne de timbres taxe surchargée en allemand. La surcharge des timbres est de haut en bas (X) sauf pour les n°3 et 7 (Y) où elle va de bas en haut et le n° 10 qui possède les 2 surcharges. Les 4 types de surcharge des n°1 à 19 sont identiques sur les timbres taxe ci-dessous. Dentelure 14

Filigrane italienne couronne



5 C (n°1IIX)**
Brun sienne



10 C (n°2IIX)**
Outremer foncé



20 C (n°3IIY)**
Rouge rose



25 C (n°4X)
Vert émeraude gris



30 C (n°5IIX)**
Vermillon



40 C (n°6IIX)**
Vert olive foncé



50 C (n°7IIY)**
Violet bleu foncé



50 C (n°7IIY)o
Oblitéré



60 C (n°8X)
Bleu vert foncé



1 L (n°9IIX)o
Orange rouge



2 L (n°10X)
Vert foncé



2 L (n°10Y)
Vert foncé



5 L (n°11X)
Bleu violet

Tirages : n°1 = 5000 ex ; n°2 = 5000 ex ; n°3 = 5000 ex ; n°4 = 1000 ex ; n°5 = 5000 ex ; n°6 = 5000 ex ;
n°7 = 5000 ex ; n°8 = 1000 ex ; n°9 = 1000 ex ; n°10 = 1000 ex ; n°11 = 1000 exemplaires Validité jusqu'à Décembre 1943